



## Rattrapage d'heure payé mais non travaillée

Par **justeme64**, le **17/08/2015** à **22:24**

Bonjour à tous je suis salarié du particuliers employeurs ( cesu) depuis 3 ans. Ma cliente a du s'absenter pour raison familiale pendant 1mois. J'ai donc prit 2 semaine de congés a la fin de ce mois ci. J'ai eu sa fille au téléphone qui m'a demandé si elle devait me payer. Je lui explique que oui juste les 2 semaines car je n'ai donc pas pût effectuer mes heures ( 17h par semaines). Elle me dis très bien mais vous pourrez les rattraper? La dame sera absente je ne sais pas combien de temps de plus et aura besoin de plus d'heure de présence a son retour. A ton le droit de me faire travailler plus en étant payer autant car j'ai etai payer pour une absence? Je vous remercie pour les renseignements.